

Recyclage d'un extincteur

La durée de vie d'un extincteur est limitée. Même avec un entretien régulier, les extincteurs rechargeables doivent être éliminés en fin de vie à environ 20 ans. À ce stade au plus tard, il est temps de penser à une dénaturation écologique. Nous avons résumé les informations les plus importantes.

Où puis-je me débarrasser d'un extincteur ?

Le propriétaire d'un appareil d'extinction est responsable de l'élimination respectueuse de l'environnement. Il n'y a pas d'obligation générale de reprise de la part du fabricant. Diverses entreprises de protection contre les incendies proposent des options de recyclage payantes. La déchetterie locale accepte parfois les extincteurs et s'en débarrasse de manière professionnelle. Malheureusement, il arrive encore et encore que des extincteurs soient jetés avec les ordures ménagères ou dans la nature. C'est strictement interdit et irresponsable, car les extincteurs mal éliminés représentent un danger pour les personnes et l'environnement.

Quand dois-je me débarrasser de mon extincteur ?

Les extincteurs sont des appareils à pression. Un entretien régulier est donc indispensable. Le spécialiste qui effectue l'entretien peut également vous conseiller sur le moment où il est judicieux de se débarrasser de l'extincteur ou de renouveler l'agent extincteur.

Combien cela coûte-t-il de se débarrasser d'un extincteur ?

Cela dépend du type et de la taille de l'extincteur. En principe, le recyclage coûte à partir de 25 francs par appareil, bien que certains appareils d'extinction (par exemple au halon) soient nettement plus chers. Les coûts se composent de :

- Réception, inspection, stockage, organisation de l'élimination et de la récupération
- Coût de stockage
- Coûts de transport
- Coûts d'infrastructure tels que les incinérateurs
- Temps requis pour séparer les matériaux restants
- Frais administratifs

Nous vous recommandons de contacter une entreprise de protection contre les incendies pour obtenir des informations précises sur les coûts d'élimination.

Comment se déroule le recyclage écologique d'un extincteur ?

Le recyclage des extincteurs se fait en trois étapes. Tout d'abord, une entreprise de protection contre l'incendie récupère les extincteurs auprès du client final. Dans un deuxième temps, l'extincteur est séparé de l'agent chimique extincteur – soit par l'entreprise de protection contre l'incendie, soit par l'entreprise de recyclage. Dans la dernière étape, l'agent extincteur est traité par des entreprises d'élimination spécialisées. Cette étape diffère en fonction du type d'agent extincteur.

- **Mousse** : Tout d'abord, un test en laboratoire de l'émulseur est effectué en ce qui concerne les matières polluantes et la mousse. Les valeurs limites du canton, de la Confédération et des exploitants de stations d'épuration doivent être respectées. À cette fin, les entreprises de gestion des déchets travaillent avec des chimistes qui décident si l'émulseur peut être dilué et ajouté à la station d'épuration. Ou si l'émulseur sera brûlé directement. Dans ce cas, l'émulseur est collecté par un véhicule d'aspiration et acheminé vers l'une des rares usines d'incinération en Suisse ou même à l'étranger. Les résidus peuvent être recyclés par exemple en engrais,.
- **Poudre** : Dans le cas de la poudre, l'élimination diffère en fonction de la composition. Certaines poudres peuvent être séparées par un traitement chimique et physique de manière à ce qu'une grande partie puisse être recyclée. D'autres poudres doivent être éliminées différemment.
- **Gaz** : Le gaz des extincteurs à gaz est introduit dans l'incinérateur. Selon le gaz, une installation d'incinération des déchets peut suffire, mais d'autres gaz nécessitent des incinérateurs à haute température. Ceux-ci brisent les molécules de gaz et les rendent inoffensives pour l'environnement. Il n'y a que deux fourneaux de ce type dans toute la Suisse.

Les composants restants des extincteurs sont démontés à la main par un autre type d'entreprise de recyclage, à savoir des pièces telles que cartouches de gaz, tuyaux, joints, vis. La plupart de ces pièces sont reconditionnées.

Au final ce recyclage professionnel permet d'atteindre un taux d'environ 98 %.